

Conseil d'Administration du 05 novembre 2024

Ce compte-rendu est rédigé par Olivier Garet et Sabrina Sinigaglia-Amadio, élu-e-s Espoir au CA de l'Université de Lorraine. C'est un retour non exhaustif qui se concentre sur quelques points saillants.

La séance s'ouvre par des informations de la Présidente, Hélène Boulanger, qui nous fait part de sa vive inquiétude quant à la trajectoire financière de l'établissement. Le projet de loi de finances n'est pas aussi dramatique que l'on pouvait craindre, avec le même niveau que 2024, mais c'est sans compter l'inflation et la non-compensation de décisions étatiques. En résumé, l'université doit trouver 15 millions. La présidente exprime également son amertume face à la polémique sur les absences des fonctionnaires.

La discussion qui s'ensuit est assez consensuelle - et désolée. Pour notre part, nous soulignons la grave question démocratique que posent les doutes grandissants quant à la sincérité des informations fournies aux parlementaires cette année.

L'heure est grave. Deux interventions à noter, qui laissent penser que des coupes franches pourraient venir bientôt.

intervention de Stéphane Leymarie (PULSAR)

Stéphane Leymarie note que, si on ne peut peut-être pas tout lisser pour absorber, il faut voir quelles missions de service public on décide d'arrêter.

intervention d'Hélène Boulanger (PULSAR – présidente)

Selon Hélène Boulanger, il faut avoir présent à l'esprit que nous faisons déjà peser, chaque année, des charges croissantes sur les personnels. Des efforts d'amélioration de notre productivité ne sont pas à l'ordre du jour. On ne va pas demander de faire la même chose avec moins de personnes.

Une note (faiblement) positive d'Hélène Boulanger

Hélène Boulanger observe que la relative bonne situation financière de notre établissement nous permet de pouvoir mieux réagir que d'autres établissements qui n'ont aucun euro dans le fonds de roulement.

Complément

Depuis la tenue du CA, le ministère a décidé d'une ponction supplémentaire de 5 millions (1% du budget de l'UL) afin d'abonder un fonds prudentiel, en faveur des universités en (grande) difficulté. Donc pas en faveur de l'UL, compte tenu de notre relative bonne santé comparativement aux autres. C'est donc 20 millions qu'il nous faudrait trouver, plutôt que 15...

Le Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance 2024-2028 est voté à l'unanimité.

Fabrice Lemoine, VP en charge de la *Stratégie Europe* fait un panorama de la situation européenne, avec deux axes principaux:

- le projet REIL (influence à l'échelle européenne, montage de projets)
- participation à l'Université Européenne *EURECA-PRO*

Notre réaction (Olivier Garet – ESPOIR)

Nous observons que les sujets européens sont devenus des sujets extrêmement sensibles, beaucoup ayant été investi, de manière symbolique, dans l'échelle européenne. Il y a un risque de porter sur les enjeux européens une parole qui ne soit pas complètement sincère. Dans la présentation qui nous a été faite, plusieurs dimensions : des projets novateurs concrets avec EURECA-PRO, mais aussi un premier volet qui est, de manière assumée, clairement opportuniste avec une volonté de peser politiquement sur des décisions prises. La question se pose : est-ce qu'on va là pour rapporter de l'argent ou parce qu'il y a réellement un projet auquel on croit ? Les frontières de l'Europe ne sont pas naturelles pour déterminer le périmètre de la recherche (qui se fait à l'échelle du monde). L'intérêt affiché du monde politique pour l'Université, au niveau européen, mais aussi au niveau national, n'est pas forcément pour nous rassurer. On entend une certaine confusion entre des enjeux académiques et des enjeux de développement industriel. La question de la sincérité dans les engagements est prioritaire. Un-e EC doit s'engager dans un projet dans lequel il/elle croit. La question se pose également de savoir comment on dépense l'argent...

Réponse d'Hélène Boulanger

Hélène Boulanger nous invite à la lecture du rapport Draghi, selon elle très intéressant et éclairant sur le lien entre les activités de recherche, de formation et les capacités d'innovation. Elle se déclare attachée au continuum de la recherche, à ne pas avoir que des orientations vers la création de valeurs économiques. Selon elle, l'investissement européen reste à un niveau modeste par rapport au financement national. De son point de vue, une EC est libre de se positionner sur une démarche, et nous sommes encore dans un environnement européen où c'est ouvert. Les moyens engagés sur ces questions ont été cherchés en dehors des ressources de l'établissement. Selon elle, si ça ne marche pas, on arrêtera de le faire, mais en aucun cas il ne sera porté atteinte à la liberté académique des EC.

Suit l'élection de la Vice-Présidente en charge de la stratégie internationale. Cécile Nouvel est pressentie pour remplacer Karl Tombre, admis à faire valoir ses droits à la retraite. Elle fait une belle présentation, où elle explique notamment son engagement de longue date dans les relations internationales au sein de son École. Elle est largement élue (22 OUI, 1 NON). Les élu-e-s ESPOIR ont voté pour.

Un moment important de ce conseil d'administration est la discussion qui prépare la succession de votes sur des contrats "New Look", qui nous viennent de la LPR d'une part, de la Loi de Transformation de la Fonction Publique d'autre part.

- contrat de mission scientifique (vote sur le principe);
- grille sur le contrat de mission scientifique;
- grille sur le contrat de projet.

Note de contexte

Il n'y a pas de vote de principe sur le contrat de projet, parce qu'il y a déjà des contrats de projets en place. L'administration peut en proposer sans avoir à rendre de compte à ses conseils. Ce n'est pas le cas du contrat de mission scientifique, où le passage devant le CSA et devant le conseil scientifique sont obligatoires. La totalité des syndicats sont vent debout contre ces contrats, qui initient potentiellement un démantèlement de la fonction publique, mettant ces nouveaux contrats en concurrence directe avec les emplois de fonctionnaires.

Vous pouvez lire par exemple (en hyperliens) les analyses

- de la **CGT** (qui, localement, soutient ESPOIR)
- de la **FSU** (qui, localement, soutient ESPOIR)]
- et même de la **CFDT** (qui, localement, soutient PULSAR)

Au CSA de l'Université de Lorraine, le projet d'utiliser le contrat de mission scientifique a été largement rejeté (6 contre; 4 absentions; 0 pour).

présentation par Myriam Duban – VP RH – 1ère vice-présidente

Selon Myriam Duban, les contrats de mission et contrats de projet ont pour but de donner des outils supplémentaires à la politique RH pour répondre à une demande de gestion avec des contrats d'une durée supérieure à 6 ans. Elle précise que l'intitulé « Contrat de mission scientifique » a finalement été choisi pour ne pas avoir le terme « CDI » qui serait trompeur. Cela y correspond, mais on n'utilisera pas le terme « CDI ». Elle rappelle qu'il y a eu des discussions avec les syndicats dans le cadre du groupe de travail (toutes les organisations syndicales étaient présentes) pour réfléchir à l'intérêt de présenter le dispositif pour une expérimentation. Cela s'est conclu par le vote du CSA le 24 octobre, dont elle nous rappelle l'issue (6 contre, 4 abstentions). Elle précise qu'il y a eu une présentation au Conseil scientifique du « CDI de mission scientifique » afin, si on le mettait en place, d'en définir le périmètre. Il y a eu un vote favorable pour les projets structurants (type France 2030...), mais le CS a voté contre un périmètre élargi à l'ensemble des laboratoires.

Note de contexte

Les votes du CS (que l'équipe de direction n'a pas rappelés aux administrateurs !):

- Contrat de mission scientifique pour les projets structurants: 9 pour, 6 contre, 17 abstentions;
- Contrat de mission scientifique pour les projets de long terme des laboratoires: 7 pour, 9 contre, 16 abstentions.

Notre intervention

Nous nous exprimons d'abord pour nos collègues du CSA, qui souhaitent qu'il soit bien clair que leur participation aux groupes de travail ne vaut pas approbation de la démarche. Le vote du CSA est clair (6 contre, 4 abstentions). Nous mettons en garde contre la présentation un peu mécaniste de la question (des outils en plus pour faire le travail), qui minore l'importance du sujet. Nous notons que dans sa présentation au CA, la première VP vient elle-même de décrire ces dispositifs comme relevant de la précarisation. Pour nous, c'est un sujet complexe qui demande un temps d'échange suffisant pour des décisions éclairées. Nous faisons valoir le travail de préparation que nous avons eu en amont du conseil, dans des délais contraints, en particulier la lecture des textes de loi eux-mêmes et celle des avis des différentes centrales syndicales. De fait, le jugement des centrales syndicales est négatif, qu'il s'agisse de syndicats de combat ou de cogestion. Le SGEN-CFDT a des propos très durs sur le recours aux dispositifs contractuels. Il a mené un combat fort pour résister à ce texte et n'y est pas parvenu. Ce n'est donc pas une simple question technique. Le contrat de mission scientifique, avec une mission longue, est en concurrence directe avec le statut de fonctionnaire et l'attaque. Ce n'est pas donc pas un texte anodin, mais au contraire un texte extrêmement politique. L'équipe de direction de l'UL explique qu'elle a mis des garde-fous, mais les décisions prises aujourd'hui ont, au delà de l'instant présent, des effets dans le temps et l'espace. Dans l'établissement, les présentes décisions n'engagent que la présente mandature, mais elles sont un point de départ à ce qui pourrait se faire plus tard. Par ailleurs, l'utilisation de cette possibilité par l'Université de Lorraine en est une marque d'approbation, visible par les autres universités, et donc, de notre point de vue, un signal très négatif compte tenu de la place particulière de l'Université de Lorraine dans le paysage national.

réponse d'Hélène Boulanger

Hélène Boulanger reconnaît la difficulté à appréhender le sujet. Elle précise que la consultation menée n'était pas obligatoire et que cette proposition n'est qu'une expérimentation jusqu'à la fin de son mandat. Selon elle, la poussée vers la précarisation ne passe pas par les contrats mais par les mécanismes de financement. Par exemple, pour France 2030, on ne peut pas faire émarger des fonctionnaires. Elle concède que ce type de contrat n'est pas la panacée, mais que c'est un outil pour essayer d'avoir des agents dans des dispositifs qui n'acceptent pas les fonctionnaires. Elle reconnaît qu'elle n'est personnellement pas certaine que cela apportera un plus, mais que c'est une ouverture...

réponse de Myriam Duban

Myriam Duban précise qu'elle avait bien compris que les syndicats étaient contre et que la participation à ces GT n'était pas un engagement de vote. Selon elle, ces contrats ne créent pas la précarité, mais l'organisent sur le long terme. Elle ne croit pas à une concurrence entre les deux statuts mais demande de considérer ce qu'on peut offrir aux potentiels candidats. Selon elle, des agent-es ont fait la demande d'avoir un CDI de mission scientifique car leur intention n'est pas de devenir fonctionnaire. Ainsi, selon elle, l'établissement n'est pas le seul intéressé, des agent-es le souhaitent aussi.

En réponse à une question de Vianney Camus (FEDELOR), Myriam Duban précise le sens de l'expérimentation de 3 ans. C'est la durée pendant laquelle on initie les contrats, mais ceux-ci auront bien une durée de six ans.

Une question d'un administrateur porte sur le nombre de votes et le cadre légal, illustrant que celui-ci n'a pas été exposé si clairement aux administrateurs. Nous reprenons donc la parole.

notre intervention (Olivier Garet)

Je veux préciser ce que j'entends par l'importance du sujet minorée. Certes, il y a eu des discussions. Il y a eu un passage devant le CSA et le CS, mais ce n'est que l'application de la loi. Pour le vote du CS, la moitié des présent-es s'abstiennent sur chacun des deux votes. Quand l'abstention est à la moitié, c'est lié à un dossier qui n'a peut-être pas pu être pensé suffisamment, une difficulté à se prononcer sur un dossier qu'on n'a pas eu le temps d'appréhender.

Les votes

- Contrat de mission scientifique, modalités de mise en place de l'expérimentation: 11 pour, 6 contre, 5 abstentions;
- Contrat de mission, grilles de rémunération: 12 pour, 6 contre, 4 abstentions;
- Contrat de projet, grilles de rémunération: 13 pour, 6 contre, 3 abstentions.

Les élu·e·s ESPOIR votent “ contre” sur les trois votes.

Un dernier moment sur lequel nous souhaitons attirer l'attention est l'adhésion de l'Université à UDICE, association d'universités de recherche.

Nous interrogeons Hélène Boulanger sur la manière dont elle compte articuler l'appartenance à UDICE et celle à France Université.

réponse d'Hélène Boulanger

Hélène Boulanger rappelle son attachement à France Université, promet que notre présence y sera toujours aussi importante. Selon elle, l'appartenance à UDICE ne va pas nuire à ce premier engagement: les choses en commun avec les universités dans UDICE sont, selon elle, des sujets qui ne sont pas abordés à France Université. Finalement, Hélène Boulanger voit en UDICE un espace de plus pour penser certaines questions importantes.